



Une entité informatique renforcée pour tout le canton

Au 1^{er} janvier 2019, une seule entité regroupera le centre électronique de gestion (CEG) de la Ville de Neuchâtel et le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN). Cette nouvelle entité renforcée sera au service de l'ensemble des collectivités neuchâteloises et apte à répondre efficacement aux grands défis de demain.

L'objectif de ce regroupement ? Unir les forces en présence pour maintenir et développer la qualité de prestations fournies à un grand nombre de partenaires et clients, tout en veillant à sécuriser les données dans un environnement numérique toujours plus complexe et indispensable. La réunion du Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel (CEG) et du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) s'inscrit dans une volonté de poursuivre les réformes afin de rationaliser et d'optimiser les prestations publiques. En outre, elle doit permettre d'affronter les défis importants à venir dans ce domaine, notamment en matière d'investissements lourds, de recrutement de compétences de pointe ainsi que de sécurité et de permanence des systèmes informatiques.

Ce projet est le fruit d'une synergie démarré il y a quelques années. En 2016, le CEG et le SIEN ont déjà opéré un rapprochement physique sur le site des Cadolles, à Neuchâtel, qui est appelé à devenir, dans les prochaines années, un pôle d'informatique publique important. La convention signée le 21 mars 2018 entre le Conseil d'État et le Conseil communal de Neuchâtel a défini les principes directeurs qui ont guidé le projet. Arrivé à maturité, ce projet sera soumis d'ici la fin de l'année aux autorités législatives de la Ville et du canton. La nouvelle entité sera intégrée à l'administration cantonale, gardera le nom de service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) et sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2019, sous réserve de l'approbation des législatifs. De plus, le rapport s'accompagne d'une demande de crédit pour la reprise des actifs.

Un service fort de 165 collaboratrices et collaborateurs

Au niveau du personnel, le SIEN consolidé comptera 165 collaboratrices et collaborateurs, sans compter les externes, stagiaires et apprentis. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du SIEN et du CEG sont assurés de poursuivre leur activité dans la nouvelle entité aux mêmes conditions.

Le SIEN réuni sera formé d'un domaine des services IT consolidé, de deux centres de solutions, d'un secteur « administration et finances » et du responsable de la sécurité des systèmes d'information. Cette fonction placée proche de la direction du service met en évidence la nécessité de gérer la sécurité comme une ressource vitale à l'informatique du XXI^{ème} siècle. Opérationnelle dès 2019, cette organisation sera finalisée en 2022 lorsque l'ensemble des équipes et des infrastructures seront réunies sur le site des Cadolles. Deux nouvelles salles-machines modernes (« data centers ») seront alors construites, l'une aux Cadolles, l'autre à La Chaux-de-Fonds (Jardinière 157).

Une large autonomie

Le Conseil d'État entend doter la nouvelle entité d'une large autonomie pour répondre de façon rapide et souple aux besoins exprimés par les communes et par les partenaires externes. La nouvelle entité SIEN entend être un prestataire transversal d'intérêt public pour l'ensemble des collectivités et institutions du canton.

Pour le domaine des solutions, il est proposé de maintenir deux centres, le premier concentré sur les besoins de l'État, du secteur social et des entités paraétatiques en lien avec l'État (SCAN, CCNC, Prévoyance.ne, ECAP, ...) et le second sur les besoins des communes, des écoles et des entités paraétatiques en lien avec les communes (VITEOS, VADEC, VIDEO2000, ...). Le maintien de ces deux centres marque la volonté du Conseil d'État et de la Ville de Neuchâtel de conserver des structures de développement proches des utilisateurs afin de pérenniser les contacts existants et de valoriser les compétences établies de longue date. Ainsi, la qualité des prestations de la nouvelle entité s'appuiera notamment sur l'apport essentiel de la culture client du centre électronique de gestion (CEG).

Grâce à la création de cette entité informatique unique et renforcée, le Canton de Neuchâtel restera à la pointe de l'informatique et de ses développements, lui qui a souvent été pionnier dans ce domaine : vote électronique, Guichet unique, systèmes d'informations, annuaires d'entreprises transversaux, etc. Il aura ainsi les moyens de relever les défis de demain, en assurant une gestion sécuritaire et qualitative des systèmes informatiques.

Contacts:

**Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,
tél. 032 889 64 00 ;**

**Fabio Bongiovanni, conseiller communal, directeur des finances de la Ville de
Neuchâtel, tél. 032 717 71 02 ;**

**Daniel Crevoisier, chef du CEG et chef de service du SIEN ad intérim,
tél. 032 717 81 00.**

Neuchâtel, le 19 octobre 2018